

REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque de l'Antenne Romande du C.G. Jung-Institut Zürich est constituée de livres légués par des analystes décédés et en particulier par Ruth Horine et Yvonne Kocher ainsi que par des dons d'autres personnes, de leur vivant. Elle est située dans les locaux du cabinet de psychothérapie de Evy Tausky, route de Chancy 44 au Petit-Lancy, à Genève qui en est la responsable.

- ° Tout étudiant du C.G. Jung-Institut Zürich et de l'ISAP, tout participant à la formation postgraduée en psychothérapie FMH ou au CAS en psychologie du symbole selon C.G. Jung, tout analyste jungien de la Suisse Romande, tout participant aux cours et séminaires de l'Antenne Romande peut emprunter des livres de la Bibliothèque.
- ° Les prêts sont accordés gratuitement pour un mois et peuvent être renouvelés pour autant que les ouvrages n'aient pas été réservés par d'autres lecteurs.
- ° Un maximum de trois (3) volumes peuvent être empruntés à la fois.
- ° Peuvent être empruntés tous les ouvrages sauf les livres de référence – dictionnaires, encyclopédies, et l'édition originale du Livre Rouge – à consulter sur place.
- ° Le prêt et le retour des livres se fait sur rendez-vous auprès de evy.tausky@bluewin.ch.
- ° Il n'est pas possible de faire des photocopies sur place.
- ° Lorsque l'échéance du prêt n'a pas été respectée, un rappel est envoyé et le prêt est prolongé si c'est possible. Si le volume n'est pas rendu dans le délai de deux semaines, une amende de Fr. 10.- est exigée.
- ° Un livre perdu ou endommagé est remboursable au prix qui sera fixé par la responsable de la Bibliothèque.